DLP 12-6-91138148
ISSN 0992 9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Viticulture
Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 10 - 10 Juin 1991

FLORAISON DE LA VIGNE : SENSIBILITE ACCRUE AU MILDIOU ET A L'OIDIUM
CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : PREVOYEZ LE 1er TRAITEMENT

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : Dates du 1er traitement
MILDIOU : Protection soignée de toute la floraison
BLACK-ROT, OIDIUM : Bientôt le début d'une période de grande sensibilité des grappes
BOTRYTIS : 1er stade : Chute des capuchons floraux
TORDEUSES DE LA GRAPPE : Glomérules visibles à ST REMEZE
CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : A surveiller régulièrement

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : Dates du 1er traitement

En vignoble établi, la seule lutte possible contre la Flavescence Dorée consiste à maintenir les populations de cicadelles vectrices à des niveaux les plus bas possible.

Une **lutte spécifique** doit être réalisée au moins dans :

- toute parcelle ayant présenté des symptômes à l'automne dernier ;
- toutes les régions à foyers, où elle doit rester la plus généralisée possible ;
- toutes les vignes mères de greffons et de porte-greffe, où elle est rendue obligatoire par arrêté ministériel.

Dans les vignobles où une lutte collective a été menée, il serait dommage de perdre progressivement le bénéfice de cette lutte en négligeant les traitements. L'arrêté préfectoral du 31 Mai 1989 reste en vigueur.

La 1ère intervention est prévue 1 mois après le début des éclosions de cicadelles vectrices, moment où les 1ères d'entre elles peuvent devenir aptes à transmettre le mycoplasme de la maladie à des vignes saines.

Dates du 1er traitement :

Canton de BOURG-ST-ANDEOL, sauf plateau de ST REMEZE ; Vallée du CHASSEZAC (régions précoces)	dès réception
Canton des VANS, sauf vallée du CHASSEZAC ; Sud du Canton de VALLON (régions semi-précoces)	14 - 18 Juin
Nord du Canton de VALLON, cantons de VIVIERS, VILLENEUVE DE BERG, AUBENAS, LARGENTIERE (régions moyennes)	18 - 22 Juin
Plateau de ST REMEZE, côteaux à 200 - 350 m d'altitude (régions tardives)	22 - 26 Juin

Produits utilisables : Tableau joint page 4.

P 396

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

MILDIOU : Protection soignée, au moins jusqu'à la nouaison

*** Situation : temps orageux et début de la floraison = risques accrus**

Pas de nouveau foyer pour l'instant, mais le début de la floraison, proche ou déjà atteint, fait entrer les grappes dans leur phase de plus grande sensibilité.

*** Préconisation : Protection soignée de toute la floraison**

L'utilisation de produits systémiques à base d'anilides est parfaitement justifiée à partir du début floraison, à la cadence de 14 jours maxi.

- Rappel : 3 interventions maximum amenant une anilide (ACYLON, CALTAN, VAMIN, TAIREL, PULSAN, SIRDATE)
- Produits à base de Phoséthyl : (MIKAL, RHODAX, ALLIANCE, VALIANT) : si la vigne n'est plus protégée depuis quelques jours, employez VALIANT, à préférer en cas de risques graves.

En cas de détérioration durable du temps, resserrer les cadences :

- 8 jours maxi pour les produits amenant cymoxanil ;
- 12 jours maxi pour les produits systémiques.

BLACK-ROT, OIDIUM : début proche d'une grande sensibilité des grappes

Cette période se poursuivra jusqu'au stade "fermeture de la grappe" pour l'oïdium, et jusqu'au début véraison pour le Black-Rot.

Un temps humide et pluvieux aggraverait les risques de Black-Rot dans les secteurs concernés par cette maladie, mais attention, pour l'Oïdium une hygrométrie élevée suffit.

A partir du début floraison, l'utilisation de pénétrants IBS est pleinement justifiée, à la cadence de 14 jours maxi.

Rappel : 3 ou 4 traitements maxi amenant un IBS, que ce soit contre le Black-Rot (vérifiez que votre produit soit bien autorisé : c'est une garantie d'efficacité), contre l'oïdium ou dans le cadre d'une lutte mixte contre les 2 maladies.

Remarques :

- les viticulteurs équipés pourront bientôt prévoir leur soufre poudrage à la floraison.
- dans les vignes entièrement gelées, on pourra souvent encore préférer les soufre contre l'oïdium et un produit de contact contre le Black-Rot.

BOTRYTIS : 1er stade = chute des capuchons floraux

Pour ce stade, on utilisera un des fongicides traditionnels : QUINARIS (utilisable uniquement à la floraison) ; BTF ; BASULTRA DF ; POMMARSOL ; EUPARENE.

Dans les vignes les plus sensibles, ou en cas de grave détérioration du temps prévue pendant la chute des capuchons floraux, on préférera SUMICO (à utiliser **une seule fois** dans la saison, de préférence à la floraison).

Evitez de favoriser le Botrytis :

- par une fertilisation développant une végétation excessive ;
- par une lutte inadaptée contre l'oïdium et les vers de la grappe.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : 1ers glomérules visibles à ST REMEZE

Des infestations très variables d'une parcelle à l'autre. Surveillez vos coins à vers, particulièrement si la production a été endommagée par le gel.

Le traitement, s'il est nécessaire, doit être réalisé :

- dès réception, s'il n'est déjà fait en région précoce et moyenne ;
- d'ici à la fin de la semaine en région tardive (plateau de ST REMEZE).

On utilisera un produit à action curative (tableau du précédent bulletin p. 4).

TORDEUSES DE LA GRAPPE, CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : Possibilité limitée de lutte mixte

Dans les rares vignes où il serait nécessaire de lutter contre les 2 ravageurs, on peut envisager un traitement mixte selon les modalités suivantes :

Dates :

- régions précoces et semi-précoces : dès réception ;
- régions moyennes : milieu de la semaine au plus tard ;
- régions tardives : début de semaine prochaine au plus tard.

Produits : dans la liste ci-jointe p. 4, choisissez un produit curatif Vers à longue rémanence.

Remarque : il est impératif de ne pas trop retarder le traitement si l'on veut garder une efficacité correcte contre les Vers : Respectez les dates ci-dessus. Soignez l'application.

Dans les autres vignes, soit la majorité de celles où un insecticide est à appliquer, on respectera soit la date Vers, soit la date Cicadelle de la Flavescence Dorée, selon le ravageur à combattre.

CICADELLE DES GRILLURES, ACARIENS : Surveillez régulièrement les populations

Des contrôles réguliers de 100 feuilles (tous les 10 à 15 jours) devraient éviter de se laisser surprendre par une pullulation en intervenant à temps, lorsque c'est nécessaire.

Seuils :

- Cicadelles des grillures : 100 cicadelles pour 100 feuilles, seuil non encore atteint à l'heure actuelle, mais les populations larvaires sont en progression ;
- Acariens : 70 % des feuilles occupées seuil pouvant être atteint très localement.
  En cas de dépassement du seuil, intervenez le plus tôt possible pour éviter une détérioration du feuillage.

P 397

Liste des Spécialités Autorisées pour combattre
La Cicadelle de la Flavescence Dorée
(Arrêtée au 1 er mars 1991)

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses / ha	Rémanence	Autres autorisations		
				Vers de la grappe	Cicadelle des grillures	Acariens
alphaméthrine	FASTAC	0.2 L	15 J	P(0.35 L)		
cyperméthrine + chlorpyriphos	DASKOR(C.méthyl) NURELLE D(c.éthyl)	1.0 L	15 J	P	oui	
cyperméthrine + malathion + fénitrothion	NODUST	1.0 L	15 J	P	oui	
chlorpyriphos éthyl + diméthoate	FINETHYL SALUT	1.0 L	12 J	P	oui	
deltaméthrine	DECIS	0.5 L	15 J	P (0.7 L)	oui	
méthomyl	LANNATE METOVER	2.0 L 1.5 KG	8 J	P et C	oui	
parathion	PENNCAP M	1.25 L	15 J	P et C		
cyperméthrine	MASTOR	0.6 L	15 J	P		
cyperméthrine + parathion	MAXICAP	0.75 L		P et C		oui
lambda cyalothrine	KARATE	0.25 L	15 J	P(0.35 L)	oui	oui(0.8l)
fenpropathrin	DANITOL	0.75 L	15 J			oui
cyfluthrine	BAYTHROID	0.7 L		P et C	oui	
quinalphos	EKALUX	1.L		P		
fluvalinate	KLARTAN	0.3 L				oui (jaunes)
cyperméthrine + diazinon	POLYDIAL	1.2 L		P		
clofentézine + fluvalinate	TORERO	0.3 L+ 0.5 l				oui
tralométhrine	TRACKER	0.16 L		PetC(0.22L)		
pyridaphenthion	OFUNACK EC ORESTE	1.8 L		P		
chlorpyriphos éthyl + deltaméthrine	CRESUS	0.5 L		P et C	oui	
clofentézine + bifenthrine	TORANT CL GEMINI	0.5 L		P	oui	oui
cyperméthrine + fénitrothion	FLORIN PLYDAX	1.L		p	oui	
cyperméthrine + diethion	SCIPIO	1.L		P (1,25.L)		oui
esfenvalérate + fénitrothion	BROXER	1.L		P	oui	

P : Préventif C : Curatif .